

*Les descendants de Sulpice*



# **Recueil des actes des Darnault**

commune de **St Pierre de Lamps** (Indre)

# MARIAGE

et St Pierre de Lamps.

## ETAT CIVIL.

Année 1879.

N<sup>o</sup> 1.  
 Etat Civil : la commune de St Pierre de Lamps, paroisse de Lavaur, Dijon.  
 Alexandre Bouilh. Salomon. Sonneur de l'école, est compagnon en corps maçon commun.  
 Leinie Commeur. Gérardine. Gérardine a été mariée le 1<sup>er</sup> juillet 1878 à Angers, dans la paroisse de Brézé, à son premier  
 époux, Charles Richard, entrepreneur de marbre, débiteur d'Angers, lequel est mort.



Le père a deux ménages et un chafoutre à la tête du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris; avons demandé au  
 facteur époux et à sa femme épouse si ils veulent se prêter  
 pour mariage et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu  
 favorablement et affectueusement. Gérardine, au nom de sa loi  
 que Etat Civil, Alexandre Bouilh Salomon et Leinie  
 Gérardine Commeur sont enregistrés pour le mariage. Or que nous  
 avons deux fois en présence de Camille Salomon âgé de vingt  
 sept ans, cultivateur, domicilié commun et Vétois, père de l'épouse  
 et Félicie Rabier âgée de vingt quatre ans, fermière domiciliée  
 au grand village, fils du facteur, et Louis Commeur âgé  
 de trente cinq ans, serrurier, domicilié aux Etats, Commeur  
 et Martin de Vigny, fils de la future épouse, domicilié à  
 Angers, lequel fut en la future plusieurs années que il fut  
 en état d'être déclaré. Sont venus avec nous à la partie  
 contractante aussi Yvesine Boutevin et Gérardine Pénor  
 qui ont déclaré leur signature. Le Maire.

Rabier Gérardine Commeur Ch. Gérardine  
 Camille Salomon Commeur C. Salomon  
 Etat Civil D. Robert C. Salomon Commeur  
 A. Commeur M. St. O. S. R.  
 Richard Rabier

présent mois, propriétaire, domicilié à la Brûlante, commune  
 d'Arçay, canton de Brézénaise, maçon, fils de Jean Baptiste  
 Joseph Salmon, décédé à Arçay, canton de Brézénaise le  
 Dix huitième du mois de juillet deux cent soixante trois, comme il est  
 constaté par l'acte de décès Delire à Arçay le neuf juin présent  
 mois et de son épouse Adelaïde Robin décédée à Arçay, canton  
 de Brézénaise le seize mai mil huit cent soixante trois.  
 Comme il est constaté par l'acte de décès Delire à Arçay le  
 neuf juin, présent mois, les Léonie, Geneviève Conderier,  
 âgée de trente ans, née à Villegouais, canton de Loué le  
 vingt octobre mil huit cent quatre-vingt sept comme il est constaté  
 par l'acte de naissance Delire à Villegouais le quatorze juin  
 présent mois sans profession, domiciliée au petit Villon en  
 cette commune, fille maigre de Vincent Conderier, propriétaire  
 domicilié au petit Villon, ici présent et consentant dit M.  
 Vincent Delire, domicilié au petit Villon, ici présent et consentant dit M.  
 Geneviève Delire, lorsquels noms ont reçus de procéder à la célébration  
 du mariage préparer entre eux, et dont les publications ont été  
 faites devant le juge notaire pour M. le maire comme, dans  
 la première le dimanche huit juillet présent de faire à l'heure  
 de Dix heures du matin, et le second le dimanche quinze  
 juillet mil huit cent soixante Dix neuf à l'heure de Dix heures  
 du matin. En la commune d'Arçay les dimanches huit et  
 quinze juillet présent anné, comme il est constaté par le  
 curé de la paroisse de non opposition Delire à Arçay le Dix huit juillet  
 présent mois. Aucune opposition contre mariage su  
 avoit été signifiée, devant l'autel à leur réquisition, alors  
 constaté qu'il n'y avait pas d'obstacle à mariage entre ces deux  
 époux devant moi. Adolphe Augustin Amour le vingt  
 juillet présent mois après avoir nommé l'acte de tout